



**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties à l'Accord de Paris**

Cinquième session

Émirats arabes unis, 30 novembre-12 décembre 2023

Point 10 d) de l'ordre du jour

Questions relatives au financement

Questions relatives au Fonds pour l'adaptation

Questions relatives au financement

Proposition du Président

Projet de décision -/CMA.5

Questions relatives au Fonds pour l'adaptation

La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris,

Rappelant les décisions 1/CMP.3, 1/CMP.4, 2/CMP.10, 1/CMP.11, 2/CMP.12, 1/CMP.13, 1/CMP.14, 3/CMP.15, 3/CMP.16 et 4/CMP.17,

Rappelant également la décision 13/CMA.1 et le paragraphe 18 de la décision 1/CMA.3,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport annuel de 2023 du Conseil du Fonds pour l'adaptation, y compris son additif, et les informations qui y figurent¹ ;

2. *Prend note* des informations, mesures et décisions ci-après relatives au Conseil du Fonds, telles qu'elles ressortent du rapport mentionné au paragraphe 1 ci-dessus :

a) L'approbation d'un plan relatif à la mise en œuvre² de la stratégie à moyen terme du Fonds pour 2023-2027³ qui met l'accent sur la promotion de l'adaptation pensée par les communautés locales, l'extension des projets et la reproduction de leurs résultats, et le renforcement des liens et des synergies entre les trois axes stratégiques que sont l'action, l'innovation et l'apprentissage et le partage ;

b) L'adoption d'un objectif de mobilisation des ressources pour 2023 de 300 millions de dollars des États-Unis (ci-après dollars), qui devraient provenir d'un plus grand nombre de contributeurs que pour 2022 ;

c) L'adoption d'une procédure améliorée de soumission des propositions afin d'accélérer l'examen des propositions reçues, dont le nombre est en augmentation, et de permettre aux entités d'exécution de soumettre des propositions de projets ou de programmes à tous les guichets de financement dans le cadre de la procédure d'approbation continue ;

¹ [FCCC/KP/CMP/2023/2-FCCC/PA/CMA/2023/6](#) et [Add.1](#).

² Voir le document AFB/B.40/5/Rev.1 du Conseil du Fonds.

³ Voir le document AFB/B.39/5/Rev.2 du Conseil du Fonds.



d) Les recettes cumulées du Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'adaptation, soit 1 517,20 millions de dollars au 30 juin 2023, dont 214,92 millions de dollars provenant de la monétisation d'unités de réduction certifiée des émissions, 1 232,96 millions de dollars de contributions et 69,31 millions de dollars du revenu des placements du solde du Fonds d'affectation spéciale ;

e) Les contributions de 282,15 millions de dollars reçues entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023, dont 3,12 millions de dollars provenant de la monétisation d'unités de réduction certifiée des émissions, 250,97 millions de dollars de contributions supplémentaires et 28,06 millions de dollars du revenu des placements ;

f) Les nouvelles annonces de contributions s'élevant à 187,74 millions de dollars de la part de 15 contributeurs reçues au 10 décembre 2023 sur les 300 millions de dollars que le Fonds pour l'adaptation s'était fixé pour objectif de mobiliser pour 2023, qui doivent provenir d'un plus grand nombre de contributeurs que les 17 contributeurs de 2022 ;

g) Les contributions annoncées mais non versées pour les années précédentes s'élevant à 148,27 millions de dollars au 7 décembre 2023, dont 67,79 millions de dollars dans le cadre d'accords signés ;

h) Le montant cumulé des projets et programmes approuvés, qui a augmenté d'environ 14 % entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023, pour atteindre 1 060,75 millions de dollars ;

i) L'élaboration d'options portant sur une politique du Fonds relative à la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels⁴ ;

j) La poursuite de la mise en œuvre des versions actualisées de la politique relative aux questions de genre et du plan d'action pour l'égalité des sexes du Fonds ;

k) Le renforcement constant de la complémentarité et la cohérence avec d'autres fonds pour le climat, et l'établissement de liens avec d'autres organes constitués au titre de la Convention et de l'Accord de Paris ;

l) L'examen d'options visant à réduire l'empreinte carbone du Fonds ;

m) La mise au point de supports de connaissances et d'activités d'apprentissage⁵ ;

3. *Se félicite* des promesses financières faites pour atteindre l'objectif de mobilisation des ressources du Fonds pour 2023, soit 300 millions de dollars, qui proviendront d'un plus grand nombre de contributeurs que les 17 contributeurs de 2022, par l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, l'Espagne la France, l'Islande, l'Irlande, le Luxembourg, la Norvège, la République de Corée, la Suède et la Suisse, ainsi que par les régions belges de Bruxelles et de Wallonie et la province du Québec, équivalant à 187,74 millions de dollars ;

4. *Prend note avec préoccupation* des contributions annoncées mais non versées au Fonds et *invite instamment* les Parties à s'acquitter de leurs engagements dans les meilleurs délais ;

5. *Encourage* la poursuite des contributions volontaires de ressources financières à l'appui du Fonds pour l'adaptation et leur augmentation, conformément à la stratégie de mobilisation des ressources pour la période 2022-2025 définie par le Fonds ;

6. *Souligne* qu'il convient d'augmenter de toute urgence les ressources financières, notamment sous la forme d'un appui volontaire, venant s'ajouter à la part des fonds prélevée sur les unités de réduction certifiée des émissions, de façon à soutenir les

⁴ Voir le document AFB/B.41/8/Rev.1 du Conseil du Fonds.

⁵ Y compris un cours de formation sur l'accès direct renforcé ; une étude sur le rôle des institutions financières nationales et des fonds d'affectation spéciale dans l'adaptation au climat – les enseignements tirés du Fonds pour l'adaptation ; une étude sur le renforcement de la résilience par la réduction des risques de catastrophe et les systèmes d'alerte précoce ; une manifestation organisée dans le cadre de la Conférence intitulée « Adaptation Futures 2023 » à Montréal (Canada) ; une mission de suivi de projet au Pérou ; la participation au congrès 2023 de la RedLAC à Cusco (Pérou).

mesures de mobilisation de ressources prises par le Conseil du Fonds, en vue de renforcer le Fonds ;

7. *Souligne* qu'il importe de continuer à prendre des mesures visant à promouvoir un financement adéquat et prévisible de l'adaptation, y compris au moyen de contributions pluriannuelles, en tenant compte du rôle que joue le Fonds dans l'apport d'un appui spécialement consacré à l'adaptation ;

8. *Souligne* l'importance des contributions financières versées au Fonds, y compris s'agissant, conformément au paragraphe 18 de la décision 1/CMA.3, de prier instamment les pays développés parties de doubler, au minimum, leur contribution collective au financement de l'action climatique des pays en développement pour l'adaptation d'ici à 2025, par rapport aux niveaux de 2019, l'idée étant que la fourniture de ressources financières accrues permette de parvenir à un équilibre entre atténuation et adaptation, conformément au paragraphe 4 de l'article 9 de l'Accord de Paris ;

9. *Prend note* des travaux du Fonds portant sur l'adoption de mesures d'adaptation concrètes dans les pays en développement parties, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, et *prie* le Conseil du Fonds de continuer à soutenir ces mesures ;

10. *Invite* le Conseil du Fonds à continuer d'améliorer l'accès au Fonds et l'appropriation par les pays en :

a) Envisageant de renforcer les activités de préparation des entités nationales d'exécution, compte tenu de leurs besoins de renforcement des capacités à long terme ;

b) Améliorant les processus d'accréditation et d'approbation des projets et des programmes ;

c) Renforçant la collaboration entre les entités régionales d'exécution et les pays en développement en matière de conception et d'exécution de projets régionaux et multinationaux ;

11. *Prend note avec satisfaction* des informations figurant dans le rapport mentionné au paragraphe 1 ci-dessus sur les résultats réels globaux des projets et programmes financés par le Fonds, en particulier au regard des cinq indicateurs de base du Fonds, et l'analyse qualitative des succès remportés, des difficultés rencontrées et des enseignements à retenir, et *prie* le Conseil du Fonds de continuer à communiquer ces informations chaque année ;

12. *Encourage* la réalisation des objectifs énoncés dans la stratégie à moyen terme du Fonds pour 2023-2027, en espérant que sa mise en œuvre aura des résultats notables sur la promotion de l'adaptation pensée par les communautés locales, l'extension des projets et la reproduction de leurs résultats, ainsi que le renforcement des liens et des synergies entre les trois axes stratégiques que sont l'action, l'innovation et l'apprentissage et le partage ;

13. *Se félicite* des progrès réalisés dans la mise en œuvre des versions actualisées de la politique relative aux questions de genre et du plan d'action pour l'égalité des sexes du Fonds et du lancement de la phase pilote de l'application du tableau de bord du Fonds en matière d'égalité des sexes, et *prie* le Conseil du Fonds de prendre davantage en compte les questions de genre dans les ressources fournies par le Fonds ;

14. *Encourage* le Conseil du Fonds à envisager, dans le cadre de son mandat actuel et en application de la décision 1/CMP.3, d'apporter un appui aux projets et programmes impulsés par les pays en développement parties qui sont particulièrement vulnérables face aux effets néfastes des changements climatiques, en vue de les aider à renforcer l'exécution de leurs plans nationaux d'adaptation et des éléments des contributions déterminées au niveau national consacrés à l'adaptation et d'autres processus volontaires de planification de l'adaptation, et *prie* le Conseil d'inclure dans son rapport annuel à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa dix-neuvième session (novembre 2024) et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à

l'Accord de Paris à sa sixième session (novembre 2024) des informations sur les taux d'utilisation de la limite accrue de financement disponible par pays⁶ ;

15. *Se félicite* des travaux du Conseil du Fonds sur la complémentarité et la cohérence avec d'autres fonds multilatéraux pour le climat en ce qui concerne l'accréditation et d'autres domaines d'activités⁷ et *encourage* le Conseil à poursuivre ces travaux afin de simplifier les modalités d'accès, selon qu'il convient ;

16. *Se félicite également* de la collaboration entre le Fonds et le Comité exécutif de la technologie ainsi que le Centre-Réseau des technologies climatiques, notamment par l'intermédiaire de l'Accélérateur d'innovation climatique du Fonds, et *encourage* la poursuite de leur collaboration ;

17. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 7 de la décision 3/CMP.16, lesquelles confirment que les Parties à l'Accord de Paris peuvent être élues membres du Conseil du Fonds ;

18. *Encourage* le Conseil du Fonds à poursuivre l'examen de son règlement intérieur afin de s'assurer que le Fonds concourt à l'application de l'Accord de Paris, y compris après que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre aura achevé l'examen des questions relatives à la composition du Conseil du Fonds ;

19. *Encourage également* le Conseil du Fonds à rendre compte de ses travaux ayant trait à l'exécution des mandats confiés par les décisions 1/CMP.14 et 13/CMA.1 dans son rapport annuel à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa dix-neuvième session et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa sixième session.

⁶ Décision 13/CMA.3, par. 5.

⁷ Y compris la déclaration du Fonds pour l'adaptation, des Fonds d'investissement climatiques, du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds vert pour le climat sur l'amélioration de l'accès au financement de l'action climatique et le renforcement de l'efficacité des fonds multilatéraux pour le climat (voir <https://www.adaptation-fund.org/enhancing-access-and-increasing-impact-the-role-of-the-multilateral-climate-funds/>).